

MADAGASCAR

Revue de Presse décembre 2007

POLITIQUE INTÉRIEURE

Préparation et résultats des élections municipales du 12 décembre

Municipales reportées sine die à Tolagnaro, Nosy Be et Sainte Marie : le gouvernement justifie sa décision, en pleine campagne électorale, par le constat de retards pris dans les projets de développement locaux et par des dysfonctionnements dans l'administration de proximité. La démarche du gouvernement est fustigée par l'opposition dont un leader déclare : «*Les élections constituent en fait un moyen pour la population de juger les responsables. C'est à elle de se prononcer si ces derniers ont bien dirigé la Commune ou non, et non au gouvernement*». Elle n'est pas convaincue par l'argument de «*force majeure* », la seule opportunité autorisant l'ajournement du scrutin. Le report pourrait en fait être dû aux sondages défavorables aux candidats du TIM.

Pour Taolagnaro, le Premier ministre a justifié la décision de report par la désorganisation de la vie sociale liée à l'implantation de la société QMM/Rio Tinto, une pharaonique extraction d'ilménite qui a provoqué le développement de trafics, ainsi qu'une explosion de violence à l'égard des mineurs.

Des présidents de délégation spéciale (PDS) ont été nommés à la tête de ces communes.

Le CNOE demande des explications : «*C'est la première fois dans l'histoire qu'une élection est reportée dans certaines circonscriptions. Quelles en sont les raisons et à quelle date seront-elles reportées ?*». Pour le Comité, les raisons qui motivent cette décision sont douteuses et non fondées juridiquement.

Enjeux nationaux pour les municipales à Antananarivo : l'attention de la campagne électorale s'était focalisée sur la mairie d'Antananarivo, poste clé, où le candidat du TIM, Hery Rafalimanana, cadre du groupe Tiko et ancien Directeur général de Magro, sociétés appartenant à Marc Ravalomanana, a dû faire face à la rude concurrence d'un jeune chef d'entreprise de 33 ans, Andry Rajoelina. Ce candidat indépendant, qui s'est présenté comme le candidat de la jeunesse, affirme proposer une alternative au TIM qui monopolise tous les leviers du pouvoir malgache. M. Rajoelina a été surnommé TGV pour son succès fulgurant dans les affaires. Sa mouvance politique a été désignée par le même surnom. Les deux hommes disposent chacun de leur propre chaîne audiovisuelle (radio et télévision), le premier ayant avec lui MBS, appartenant au président de la République, alors que la Chaîne «*Viva* » est une propriété d'Andry Rajoelina, l'opposant. La guerre des médias a fait rage entre les deux hommes. Andry TGV a mené une campagne à l'américaine très offensive avec débauche de moyens. Surgi de nulle part, il n'a pas joué la carte de l'opposition classique, et s'est bien gardé de s'afficher aux côtés des détracteurs traditionnels du régime.

La mairie d'Antananarivo est un poste clé dans la vie politique malgache. Elle avait ainsi servi de tremplin à l'actuel chef de l'Etat, élu maire en novembre 1999 à l'issue d'une campagne spectaculaire où il avait fait valoir son expérience d'entrepreneur à succès. Le chef de l'Etat accorde une grande importance à cette élection, le nouveau maire ayant la charge des préparatifs de l'accueil du Sommet de l'UA en 2009.

Avant le scrutin, Justice et Paix met en garde le pouvoir : «*Le nombre évolutif des électeurs est inquiétant. D'ailleurs, nous ne connaissons même pas le nombre exact des électeurs*», a déclaré un de ses responsables, après un mois de travail sur le terrain. La structure ecclésiastique fait également état de transferts suspects d'électeurs entre bureaux de votes et quartiers et de «*la flagrante tentative d'achat des voix des citoyens*», ou d'autres formes de pression. Des électeurs ont été rémunérés pour participer à des meetings. Un appel à la vigilance est lancé auprès des candidats et de leurs délégués pour le suivi du processus électoral. Des fonctionnaires confirment ces craintes : dans certaines localités, ordre a été donné aux agents de l'État, surtout les enseignants, de voter, «*sous réserve de sanction*», pour le candidat du TIM. Les localités qui ne voteront pas pour le parti présidentiel sont menacées d'être privées de ressources.

Andry Rajoelina s'empare d'Antananarivo : grand revers pour le parti présidentiel TIM. Depuis son accession à la magistrature d'Antananarivo, Marc Ravalomanana a connu sa première défaite électorale. Les électeurs ont voté massivement pour le jeune opérateur Andry Rajoelina. Le taux de participation est proche de 45%. L'heure est au règlement de comptes au sein du parti présidentiel, la base reprochant aux instances dirigeantes le «*parachutage*» de candidats et l'exclusion de militants qui avaient pris une part active à la prise de pouvoir en 2002. Le sacre de ce candidat indépendant est perçu dans la capitale malgache comme l'ultime avertissement à Marc Ravalomanana sur la situation désastreuse vécue actuellement par la population.

Malgré sa défaite dans la capitale, le TIM assure dans les autres circonscriptions. Ainsi, sur l'ensemble des six chefs lieux de provinces, ses candidats ont remporté la compétition. Le taux de participation n'a connu une hausse que dans la capitale où il est passé de 30% aux législatives à 44 %. La plupart des candidats indépendants et réélus sont des anciens membres du TIM. Les revers essuyés par le TIM créent des remous au sein du parti. Les juges électoraux n'ont pas rendu public le nombre des requêtes parvenues au tribunal administratif et financier, ni le taux de participation.

Le président Ravalomanana a exprimé «la volonté inconditionnelle de l'Etat de collaborer avec les maires élus pour le développement des communes», y compris celui d'Antananarivo, tout en faisant valoir qu'«*aucune commune ne peut progresser isolément*». Il a réaffirmé que Madagascar se présente comme «*un modèle en Afrique dans l'exercice de la démocratie*».

Ravalomanana : «Je me fiche du message du peuple ... » : à une question d'un journaliste lui demandant son avis sur le message transmis par le peuple à travers les résultats des élections communales, il a répondu sèchement «*Je me fiche du message du peuple. Qu'il soit content ou pas, ce n'est pas mon problème. Je ne suis pas là pour lui faire plaisir mais pour son bien*».

Controverses sur le déroulement des élections : pour le CNE, organisme officiel, le scrutin s'est déroulé dans la transparence et le respect de la réglementation en vigueur dans la plupart des 35 000 bureaux de vote. 120 délégués issus de 9 organismes avaient obtenu d'agrément du CNE pour l'observation de l'élection au niveau national. Plus de 1.000 observateurs et superviseurs ont sillonné les communes et les districts pour constater de visu le déroulement des élections.

Le KMF/CNOE se montre plus critique : il dénonce un certain nombre d'«*anomalies*» dans le déroulement du scrutin et le dépouillement. Ses observateurs mettent également en cause le déséquilibre des moyens, des pratiques d'intimidations et des pressions sur les électeurs, la participation partisane des autorités de l'Etat et la partialité des médias publics. Il critique la proclamation précipitée des résultats et considère cet empressement comme la cause des

manifestations de contestation observées çà et là. Les tribunaux ont été sommés par la présidence de publier au plus vite les résultats officiels, sans avoir pu statuer sur ces contestations. Cette situation n'est pas sans rappeler les controverses nées des élections présidentielles de 2002, qui avaient vu la naissance de comités revendiquant la confrontation des procès verbaux. Des recours en Conseil d'Etat restent possibles. Conduites par le KMF/CNOE, des organisations de la société civile en charge de l'observation des élections ont monté une coalition. La révision du code électoral d'ici le mois de mai constitue leur principale revendication : « *le contexte électoral change et le pouvoir est ouvert au dialogue. Il est temps de trouver un consensus pour améliorer les choses* », déclare-t-elle.

Élections sénatoriales avant mai 2008 : le premier ministre Charles Rabemananjara a annoncé la tenue des élections sénatoriales en mai 2008. Ce scrutin est destiné à renouveler 2/3 des membres du Sénat. Au préalable, les grands électeurs qui vont élire ces sénateurs seront désignés lors de l'élection des chefs de région et des conseillers régionaux, en février.

La sécurité en zone rurale toujours en question : les sénateurs rappellent à la nouvelle ministre de la Défense la promesse présidentielle d'utiliser les gros moyens, dont des hélicoptères, pour traquer les « *dahalo* » en zone rurale. Cette mesure ne s'est pas concrétisée, alors qu'en période électorale, les propagandistes du TIM ont disposé de ces appareils. Bien que n'étant pas la propriété de l'Etat, le ministère devrait pouvoir procéder techniquement à leur réquisition. Cette insécurité provoque la désertion des zones rurales et l'afflux de populations vers les villes.

La prolifération d'armes légères est devenue un facteur de blocage du développement : on s'est un temps rassuré en déclarant que celle-ci prenait sa source dans les disparitions d'armes liées à la crise politique de 2002, mais il est difficile de se contenter de cette explication. Des réseaux de trafiquants se développent et de petites unités de fabrication d'armes artisanales prolifèrent.

DROITS HUMAINS, JUSTICE, BONNE GOUVERNANCE

Droits humains : Madagascar sur la bonne voie, selon le PNUD. « *Grâce aux efforts déployés concernant la promotion et le respect des droits humains, Madagascar a obtenu le satisfecit des 182 voix des membres de la commission siégeant à Genève. C'est pourquoi, le pays a été intégré dans la Commission des droits de l'homme au sein des Nations unies au mois de mai en tant que membre vu sa performance en la matière* » a déclaré Sara Sighinolfi, spécialiste en droits humains auprès du PNUD, interrogée sur la place de Madagascar par rapport à l'application des Conventions internationales relatives aux droits humains. « *Madagascar se trouve sur la bonne voie dans le cadre de la mise en œuvre des projets touchant notamment les droits des femmes et des enfants, l'amélioration de la condition carcérale des détenus, la promotion des droits des personnes handicapées* », a-t-elle poursuivi. Et ce, en collaboration avec les ONG et associations oeuvrant pour la promotion des droits de l'homme ainsi que les organismes partenaires sous la supervision du ministère de la Justice.

3e rapport périodique de Madagascar sur l'application du PIDC : une restitution des observations finales du Comité des droits de l'homme suite à la présentation effectuée en mars 2007 à New York a été organisée.

Le Comité appelle pour la troisième fois consécutive à une action à court terme pour remédier aux conditions carcérales catastrophiques. « *Il est dorénavant question d'une réforme du système des conditions carcérales à Madagascar. Elle doit être applicable courant 2008. Cette réforme englobera les mesures de juridiction, les délais et les conditions de détention* » souligne

Bakolalao Ramanandraibe, nouvelle ministre de la Justice. «*Actuellement, 60 % du budget de notre ministère est consacré à l'alimentation des détenus. Ce qui limite nos interventions. Mais nous sommes en train de prospecter de nouveaux lieux susceptibles d'accueillir les nouvelles constructions. Une initiative effective grâce à l'appui des partenaires*», a-t-elle ajouté. Le Comité, approuvé en cela par l'ACAT et les autres organisations de défense et de promotion des droits humains, exige par ailleurs la mise en œuvre d'une politique d'égalité des genres ; la Garde des Sceaux a affirmé que des textes avaient déjà été publiés en ce sens. Il recommande enfin ainsi la mise en œuvre du plan national de lutte contre le travail des enfants.

Les ONG et entités oeuvrant dans la promotion des droits de l'homme affirment leur volonté et leur disponibilité à œuvrer aux côtés du gouvernement pour l'accompagner dans la mise en œuvre des recommandations du Comité. Elles demandent à l'Etat de renforcer le dialogue et l'implication de la société civile pour la préparation de rapports périodiques et au suivi des recommandations, elles requièrent la formation des responsables de l'application de la loi et des avocats pour renforcer leur capacité à invoquer les dispositions du Pacte International devant les juridictions nationales.

L'antenne nationale de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) a dépêché pour la circonstance un représentant de son siège de Genève. Au cours de son séjour, il a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Comité. «*Des efforts ont été faits* », reconnaît-il. En citant notamment les projets de loi qui portent respectivement sur la Commission nationale des droits de l'homme, le Conseil Supérieur de la Magistrature et la protection de l'enfance. Sans oublier le projet de loi sur la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Toutefois beaucoup reste à faire. Entre autres et non des moindres, «*les conditions des prisons qui restent préoccupantes. L'Etat devrait adopter un programme de réhabilitation des prisons et améliorer les conditions de vie en milieu carcéral. Les autorités devraient aussi étudier les possibilités de mise en œuvre de peines alternatives à la détention. L'application de la nouvelle loi limitant la durée de la détention préventive, notamment en libérant les prévenus dont les dossiers ont été égarés ou mal gérés* ». Et de rapporter les cas de détenus qui sont en détention préventive depuis plus de 30 ans. «*Il faut que l'Etat expédie les dossiers en instance* », recommande-t-il.

Célébration du 3 décembre, journée d'espoir pour le million d'handicapées malgaches : l'engagement pris par le Marc Ravalomanana en ratifiant la convention sur les droits des personnes handicapées constitue une bouffée d'oxygène pour le Collectif des personnes handicapées (COPH) qui regroupe plus de 140 associations. «*L'application d'un texte cadrant avec la convention sur les droits des personnes handicapées est attendue avec grande impatience*», insiste le secrétaire exécutif du COPH.

Protection des mineurs contre l'exploitation sexuelle et la pédophilie : le Premier ministre entend multiplier les «*coups de filets* » dans les provinces les plus touchées par ce fléau, en procédant à des interpellations et à l'expulsion d'étrangers en situation irrégulière, comme il vient de le faire à Antsiranana et Toamasina. De nombreux étrangers retraités ont choisi de s'établir à Madagascar et vivent avec des mineures, avec la complicité des parents.

Sanctions plus strictes pour la traite et le tourisme sexuel : une loi sur la traite de personnes et le tourisme sexuel a été adoptée. Elle prévoit des sanctions plus sévères envers les personnes impliquées dans ces activités en très forte recrudescence. En outre, diverses dispositions pour la prise en charge des victimes y sont également envisagées. Avec cette nouvelle loi, «*Madagascar fait partie des sept premières nations de l'Afrique orientale et australe ayant voté une nouvelle législation centrée spécifiquement sur la violence sexuelle et parmi les cinq*

premiers pays ayant voté des réformes significatives en matière de justice pour les enfants », se félicite l'UNICEF.

Le représentant local de l'UNICEF a rencontré les députés en vue de les sensibiliser sur la lutte pour la protection des droits des enfants.

Exploitation sexuelle des enfants : 5 manuels destinés aux différents acteurs œuvrant pour la protection de l'enfance sont présentés par l'ONG « *Groupe Développement Madagascar* ». L'un d'entre eux aidera les adolescents à s'initier à l'autoprotection, ainsi qu'à détecter et à éviter les situations à risques. L'ONG entreprend depuis 2004 des actions pour la protection de l'enfance, plus spécifiquement dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Elle mène, entre autres, des campagnes de lutte contre le tourisme sexuel. Elle accompagne également les enfants à risque et les jeunes filles mineures compromises dans la prostitution. Des lignes téléphoniques gratuites seront ouvertes en collaboration avec le secteur privé de la téléphonie pour faciliter le signalement des cas de violence à l'égard des enfants. Des messages clé liés à la protection de l'enfance seront aussi diffusés au public par SMS.

4 candidats à la mairie d'Antananarivo signent la charte pour une « commune digne des enfants » de l'UNICEF : à travers cet engagement, ils s'engagent à œuvrer pour le bien-être des enfants en leur rendant notamment la commune plus accueillante et accessible et en améliorant leur sécurité, leur protection, leur environnement, leur accès aux soins de santé, à l'éducation, à la culture et aux loisirs.

Les efforts pour l'enregistrement des naissances doivent être renforcés. 33% des enfants demeurent sans acte d'état-civil. Beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs du MAP visant à enregistrer tous les enfants dès leur naissance. De nombreux obstacles s'y opposent encore : l'enclavement et le mauvais état des pistes durant la saison des pluies, les barrières culturelles, les tabous. Les juges sont invités par l'UNICEF à apporter leur appui aux audiences foraines, pour l'enregistrement rétroactif des naissances. L'enregistrement des naissances est un droit fondamental de l'enfant, stipulé dans la convention internationale relative aux droits de l'enfant dont Madagascar est parti.

Débats sur la dépénalisation de l'avortement : faut-il dépénaliser l'avortement ou accepter les 40% des décès maternels dus à l'avortement ? Garantir les droits de la femme de décider de leur maternité ou accepter les 32,4% de complications de grossesses ? Une réflexion s'engage avec le concours du PNUD. Madagascar a signé le Protocole de la Charte africaine de la femme en 2004, et la ratification a été présentée pour la saisine parlementaire. Lors de l'examen du 3ème rapport périodique du pays sur l'application du PIDC, le Comité des droits de l'homme avait invité l'Etat à réviser sa législation afin de prévenir les avortements clandestins. Cependant, des résistances persistent, surtout au niveau des communautés religieuses, tant chrétiennes que musulmanes, notamment sur certaines dispositions interdisant la polygamie et celles garantissant les droits aux décisions de la maternité. L'Eglise catholique exerce spécifiquement une forte pression en vue d'empêcher la ratification de la disposition intéressant la dépénalisation de l'avortement. Le projet de loi a tout de même de bonnes chances d'être finalisé. L'Eglise reste ferme sur la pratique de l'IVG, mais prend en compte les raisons qui poussent les femmes à se faire avorter. Actuellement, les auteurs d'IVG risquent 5 à 10 ans de prison et une amende de 3,6 à 21,6 millions Ar.

Madagascar met en œuvre un système d'aide juridique, dirigé en priorité vers le milieu rural : le ministère de la Justice et le système des Nations unies, à travers le PNUD, l'UNFPA et le BIT, ont décentralisé la célébration de la Semaine des droits de l'homme afin de mieux sensibiliser les populations sur la connaissance de leurs droits. « *Mais les moyens à la*

disposition des organisations oeuvrant dans ce sens restent limités», souligne un membre du groupe de travail sur les droits de l'homme. Le thème choisi pour la célébration reposait sur la «justice et universalité». Pour le comité des droits de l'homme, le milieu rural demeure la priorité dans toutes les démarches. Trois « cliniques juridiques » sont déjà ouvertes pour faciliter au plus grand nombre le recours à la justice.

Adoption du moratoire mondial sur les exécutions judiciaires par l'AG des Nations Unies : la représentation malgache a voté en faveur de la résolution présentée par la 3^{ème} commission. (104 pour, 54 contre, 29 abstentions) alors qu'elle s'était abstenue lors du vote de la proposition par cette instance. Madagascar a ainsi contribué à faire franchir à la résolution le seuil des 100 voix pour, alors que le 15 novembre, en commission, la résolution n'avait recueilli que 99 voix.

Déclaration de patrimoine : rappel du BIANCO. Son directeur général a rappelé l'obligation de déclaration de patrimoine pour les hauts responsables du pays : le Premier ministre et les membres de son gouvernement, les chefs et les membres des deux chambres du Parlement, le président et les membres de la HCC, les chefs de région ainsi que les maires. Il a fermement rappelé que cette déclaration doit se faire chaque année, et ce dans le cadre de la lutte contre la corruption. Si 90% des personnalités concernées se sont acquittées de leur obligation en 2005, ce taux a atteint à peine 50% en 2006.

Le ministère de la Justice envisage d'octroyer une prime de performance aux magistrats : c'est une des résolutions prises lors d'un atelier sur « *la magistrature face aux défis du changement* ». L'indépendance de la justice, la dénonciation des injustices et l'abolition de l'impunité des magistrats, policiers et gendarmes corrompus y ont été abordés. La garde des Sceaux relie le système d'octroi de récompenses à la lutte contre la corruption. « *Réprimer la corruption ne suffit pas, il faut surtout trouver des solutions concrètes pour lutter contre ce fléau* », exhorte-t-elle.

Des magistrats sanctionnés par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) : les peines vont de la mise à la retraite à la révocation, en passant par la rétrogradation. Parmi eux, l'avocat général près de la Cour suprême et secrétaire général du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) qui aurait été reconnu coupable de viol de l'obligation de réserve. Le CSM, érigé en conseil de discipline, était présidé par Bakolalao Ramanandraibe, nouvelle ministre de la Justice. La Garde des sceaux veut démontrer ainsi son engagement à faire respecter l'ordre dans le milieu judiciaire et à assainir la magistrature pour que les justiciables retrouvent confiance dans la justice. Mais on note que le secrétaire général du SMM avait engagé un bras de fer avec le pouvoir pour obtenir la revalorisation des avantages des magistrats et s'est illustré par des critiques adressées au pouvoir dans plusieurs domaines, notamment l'interdiction faite à l'exilé Pierrot Rajaonarivelo de se présenter aux présidentielles.

Ministère de l'Education nationale : « *Plus d'affectations politiques* ». Le ministre de l'Education nationale a réitéré sa condamnation d'affectations liées à l'appartenance politique des agents de son département. Ayant les plus gros effectifs de l'administration, le ministère de l'Education nationale a toujours fait l'objet de convoitises de la part des régimes successifs. Le clientélisme affecte gravement le fonctionnement de ce ministère.

DIPLOMATIE, COOPERATION

Absence du chef de l'Etat au sommet Europe-Afrique de Lisbonne : les raisons de cette absence n'ont pas été rendues publiques. Certains commentateurs y voient la confirmation de la volonté de Madagascar de tourner le dos aux Européens et de se rapprocher des géants asiatiques et des Américains. Ces derniers temps, le chef de l'Etat a tenu des propos virulents à l'endroit des bailleurs de fonds traditionnels, dont l'UE, et manifesté une grande sollicitude à l'égard des milieux d'affaire asiatiques.

APE : un accord intérimaire signé avec l'Europe. Il servira de pont dans la poursuite des négociations avec l'UE en 2008. Le flux commercial entre les deux parties ne sera donc pas interrompu. L'accord intérimaire concerne seulement l'accès au marché et le développement. « *Cet accord régit également l'abaissement tarifaire qui entrera en vigueur incessamment* », indique le ministre de l'Economie. L'accord avec les pays ACP n'a pas pu être conclu lors du sommet de Lisbonne, des dirigeants africains ayant considéré que signer les APE reviendrait à consacrer et à accentuer un déséquilibre de fait, et à livrer totalement les marchés africains aux produits européens subventionnés. Faute de pouvoir signer avec des groupes de pays, l'UE cherche à conclure un maximum d'accords avec les pays pris séparément.

CCI indo-malgache : des investissements gigantesques en vue dans le secteur ferroviaire. Evalué à 3 milliards de dollars, le projet consiste en la mise en place de voies ferroviaires pour desservir principalement les nouvelles zones stratégiques minières. En outre, cet investissement vise l'acheminement des produits et intrants agricoles à fort tonnage issus des zones enclavées ou qui leur sont destinés. Le projet le plus ambitieux consiste à relier le nord au sud du pays, d'Antsiranana à Tolagnaro, ce qui en ferait un puissant facteur d'unité nationale.

Outre ce grand projet ferroviaire, l'aménagement du canal des Pangalanes sur la côte est, le secteur de la communication, l'agriculture et le développement rural, l'état civil, et la santé ont aussi été identifiés comme des opportunités d'investissement pour les opérateurs indiens. Ceux-ci envisagent de trouver des acheteurs nationaux et internationaux afin d'écouler les produits agricoles malgaches à leur juste valeur.

Coopération régionale pour la prévention des catastrophes naturelles : 8 pays d'Afrique australe et de l'océan Indien, fréquemment affectés par des cyclones et inondations, ont convenu de développer leur coopération pour prévenir ces catastrophes naturelles, annonce l'ONU. Ces pays sont l'Afrique du Sud, les Comores, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. L'Afrique du Sud et Madagascar ont déjà concrétisé leur engagement à développer cette coopération en signant un accord sur l'échange de ressources humaines et techniques.

ECONOMIE, DEVELOPPEMENT

Madagascar parmi les 18 pays qui n'ont pas fait de progrès pour atteindre la 1^{ère} cible de l'OMD qui est de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim. Il en est de même pour l'approvisionnement en eau potable avec un taux d'accès de moins de 50% (35% en milieu rural et 75% en milieu urbain), l'assainissement de base avec seulement un taux de 34% (cible : 57%), la réduction de la mortalité infantile. Pour la santé maternelle, le pays affiche un taux de mortalité élevé de 510 pour 100.000 naissances vivantes, soit un risque de décès d'une femme sur 38 sur la vie entière. Par contre, le taux de fréquentation de l'école primaire des enfants scolarisés avoisine les 80% : le pays est en passe de réaliser l'objectif de l'éducation primaire pour tous. L'éducation des filles à l'école primaire a progressé mais pas suffisamment pour se rapprocher de la parité au niveau secondaire. En matière de lutte contre le sida, le taux de prévalence de moins de 1% est

encore maintenu. Il en est de même pour le paludisme avec des interventions de lutte intensifiées.

Une loi pour attirer les investisseurs : les députés ont approuvé la nouvelle loi sur les investissements qui prévoit de nombreuses mesures comme la possibilité d'accès à la propriété foncière pour les investisseurs étrangers. La délivrance de visa et d'autorisation d'emploi a également été facilitée. Un autre type de visa, dit professionnel, est instauré. Il a une durée de validité de 3 ans. En optant pour une économie d'ouverture, le pays se donne les moyens d'accroître sa compétitivité et de saisir toutes les opportunités commerciales. L'élaboration de la loi sur les investissements et celle de la zone franche a débuté il y a 2 ans, suite à l'insistance des bailleurs de fonds, plus particulièrement du FMI.

Énergie et mines : plan d'action pour la transparence. La société civile a validé le plan d'action sur la mise en place de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (Itie). L'adhésion des entreprises minières et pétrolières à l'Itie signifie qu'elles acceptent de publier leurs revenus afin que les citoyens sachent exactement la destination des fonds. Plusieurs sociétés ont déjà adhéré dont Madagascar Oil, Kraomita malagasy, Sherrit Madagascar, Qit Madagascar Mineral et Exxon Mobile.

Licenciements massifs dans les zones franches dus à une chute de la demande sur le marché international : opérant dans la filière textile, ces industries sont concurrencées par des produits bon marché en provenance d'Asie. La contestation s'amplifie parmi les employés licenciés, dont bon nombre l'ont été au mépris des textes en vigueur. Ce secteur des entreprises franches continue à se distinguer par des conditions de travail contraires aux normes de l'OIT et par le non respect des normes environnementales. Les pouvoirs publics n'interviennent pas, probablement par crainte de faire fuir les investisseurs étrangers.

Sources : L'Express, Midi, La Tribune, Les Nouvelles, APA News, AFP, RFI, Clicanoo Réunion

Au 31/12/2007, 1euro = 2603 Ariary (cours pondéré)